



« TRAIL DES COQS »

RÈGLEMENT 2026

Organisation

Le trail des coqs est une épreuve organisée par l'association « Racing Club Dormans ». La course aura lieu le dimanche 14 juin 2026, départ donné à la coopérative de Chavenay (51)

Engagement

Le trail des coqs est ouvert à toutes personnes hommes, femmes majeur à partir de la catégorie junior licenciés FFA, FFtri ou non licenciés.

Inscriptions

Les inscriptions se feront essentiellement sur la plateforme jusqu'au 13/06/2026 :

<https://ledossard.com/inscription/index.php?id=2747>

Le Chapon

10 Km pour 125m D+

- 11€ du 06/11/25 au 06/04/26
- 12€ du 07/04/26 au 07/05/26
- 13€ du 08/05/26 au 13/06/26

Le Coquelet

15 Km pour 380m D+

- 15€ du 06/11/25 au 06/04/26
- 16€ du 07/04/26 au 07/05/26
- 17€ du 08/05/26 au 13/06/26

Le Coq

28 Km pour 650m D+

- 24€ du 06/11/25 au 06/04/26
- 25€ du 07/04/26 au 07/05/26
- 26€ du 08/05/26 au 13/06/26

Aucun document papier ne sera accepté sur place. Les PPS seront traités en amont de l'événement : ils devront être téléchargés au préalable directement sur le site d'inscription en ligne www.ledossard.com (cf lien ci-dessus).

Chaque participant licencié FFA ou FFtri devra fournir une copie de sa licence à jour, les non licenciés devront obligatoirement fournir un PPS valide.

Un dossier incomplet (Remplissage Inscription + PPs ou Licence) annulera toute possibilité de participation à l'événement.

Nombre de participants maximum sur cette course : 500 coureurs

L'inscription à cette épreuve implique la connaissance et l'acceptation sans restriction ni

réserve du présent règlement

Dossards

Les dossards seront à retirer le dimanche 14 juin de 7h30 à 10h00 à la Coopérative de Chavenay (51700)

Barrière Horaires

Le 28 km sera dans la limite de 4h00 de course les coureurs qui passeront au 18^{ème} km après 11h35 seront arrêtés au ravitaillement.

Pas de barrières horaires sur le 10 km et 15km.

Ravitaillement

Un ravitaillement est prévu :

- au PK 18 pour le 28km,
- au PK9 pour le 15 km
- au PK6 pour le 10km
- et à l'arrivée.

collation, fruits secs et biscuits seront disponibles sur le ravitaillement.

Chaque coureur devra prévoir son ECOCUP , PAS DE GOBELETS SUR LES RAVITAILLEMENT.

Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès d'AXA. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement.

Sécurité / Secours

Un médecin de course et des professionnels de santé seront présents pour assurer les secours.

La sécurité est assurée par des signaleurs situés sur le parcours notamment au niveau des voies de circulation, et tous en liaison téléphonique. Cependant chacun doit impérativement respecter les règles du code de la route.

Equipements

Veillez à adapter votre équipement aux conditions météorologiques du moment.

Il est fortement conseillé de vous munir des équipements suivants : porte bidon ou camel back (minimum 0.75 l de boisson), couverture de survie, sifflet, veste imperméable ou coupe-vent, barres énergétiques.

Le parcours emprunte des chemins et sentiers dans les vignes et les bois et peuvent être boueux et glissant même en cette saison, des chaussures type trail sont recommandées

Services

WC sur place

Résultats / Podium / Récompenses

Résultats : Ils seront établis à l'issue de l'épreuve.

Podiums : Scratch (3 premiers hommes et 3 premières femmes) + 1^{er} Homme et 1^{ère}

Femme catégories : Junior / Espoir / Séniors / Vétérans

Buvette / Restauration

Disponible sur place : boissons et restauration rapide froides et chaudes

Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux épreuves, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Les participants autorisent aussi l'organisateur à faire apparaître certains éléments de leur course sur la liste des coureurs ainsi que sur celle des résultats.

Dédit ou Abandon

En cas d'annulation de l'événement, quel qu'en soit les motifs, l'organisateur s'engage à rembourser tous les participants (inscrits sur la liste définitive de départ de course) à hauteur du montant restant après charges de leur inscription en ligne.

Toute annulation, 24h00 avant le départ, toute absence non justifiée par un justificatif médical ou décès, ne donnera lieu à aucun remboursement.

Respect du règlement

La manifestation est soumise au respect des règles techniques et de sécurité de la FFA .
Le fait de s'engager et de participer à cette épreuve implique, pour les coureurs, la connaissance et l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement consultable sur le site de l'association.